

# DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

## COMMUNE DE VILLEMUR-SUR-TARN

### ARRETE DU MAIRE PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE N°2025/CS/00001

Monsieur **Jean-Marc DUMOULIN, Maire** de la Commune de **VILLEMUR-SUR-TARN**,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'article L.123.6, R.123-11, R. 123-12, du code de l'action Sociale et des Familles.

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n°2020-021, en date du 13 Juin 2020, portant fixation du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS.

**Vu** l'arrête du Maire n°2023/CG/00073, en date du 01 avril 2023, portant désignation des membres du conseil d'administration du CCAS.

**Vu** le courrier électronique en date du 22 novembre 2024 de Madame Françoise SENOUQUE, déposant sa démission de membre au sein du CCAS.

**Vu** le courrier en date du 17 décembre 2024 de Monsieur Pierre FRONTON, déposant sa démission de membre au sein du CCAS.

**Considérant** que Madame Françoise SENOUQUE représentait l'association du Secours Catholique au sein du Conseil d'Administration et que l'association du Secours Catholique a cessé toute activité depuis Juin 2024.

**Considérant** que Monsieur Pierre FRONTON représentait l'UDAF au sein du Conseil d'Administration.

**Considérant** les postes laissés vacants par Madame Françoise SENOUQUE et Monsieur Pierre FRONTON, Le Maire de la Communes de Villemur-sur-Tarn procèdera à la nomination de deux nouveaux représentants.

### ARRETE

#### Article 1

Le présent Arrêté abroge et remplace l'arrêté °2023/CG/00073 en date du 01 avril 2023.

#### Article 2

Sont nommés membres du Conseil d'Administration de Centre communal d'Action Sociale :

Représentant Vie Civile	Association représentée
Sébastien GIMENEZ	Le Panier Villemurien
Marie-France POUJOL	Croix-Rouge Française
Bruno GUILLET	Association Entre-Services
Marie-Hélène RIVERA	Les Bons Vivants Villemuriens
Sandrine Marin	Espaces Jeunes
Apolline AMBAYRAC	« ANTSAP » Association Du Nord Toulousain De Services A la Personne
Raymonde KERANDEL	Le Panier Villemurien

#### Article 3

Conformément à l'article L. 123-6 du code de l'action Sociale et des Familles la durée du mandat des membres nommés par le Maire est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil Municipal.

Délais et voie de recours : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE au 68 rue Raymond IV 31000 TOULOUSE dans les 2 mois à compter de sa notification. Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie de Villemur-sur-Tarn.

#### Article 4

Le présent arrêté sera notifié à chacune des personnes concernées.

#### Article 5

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Villemur-sur-Tarn le 08 JAN. 2025

Le Maire,



Jean-Marc DUMOULIN

Acte rendu exécutoire le : 08 janvier 2025